

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REALISATION DE BRANCHEMENTS

LE DEMANDEUR (COORDONNEES POUR LE DEVIS) :

Madame, Monsieur, Société*

Nom _____ Prénom _____

Société ou Syndic* _____ N° SIRET* _____

Propriétaire - Gérant/Directeur - Représentant d'un Syndic - Autre : _____

Tél _____ Courriel _____@_____

N° _____ Voie _____

Code postal _____ Commune _____

NATURE DES TRAVAUX DEMANDES

Branchement(s) neufs

Eau potable - Nombre : _____

Eaux usées - Nombre : _____

Eaux pluviales - Nombre : _____

Une mise en conformité / modification du branchement existant

Eau potable

Eaux usées

Eaux pluviales

Le raccordement d'une habitation actuellement alimentée par une ressource en eau privée
(source, forage, puits...)

NATURE DU PROJET

a) **Domestique** → Maison individuelle Immeuble collectif*

*Préciser le nombre et le type de logements : _____

b) **Assimilés domestiques** (autres que logements) : Voir Annexe 2 du règlement de service de l'Assainissement

Activité exercée et débit souhaité : _____

c) **Non domestique** → Industriel Agricole Autre _____

Activité exercée et débit souhaité : _____

Pour les activités relevant des b) et c) le demandeur complète et signe la demande d'autorisation de déversement jointe.

ADRESSE PRECISE DE TRAVAUX A REALISER :

N° _____ Voie _____

Code postal _____ Commune _____

Référence(s) cadastrale(s) parcelle(s) : section _____ numéro(s) _____

MA DEMANDE FAIT SUITE A UNE DEMANDE D'URBANISME :

Non Oui Référence : _____

Si Oui : Certificat d'urbanisme Déclaration de travaux Permis de construire

Opération d'aménagement (préciser nature) : _____

PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

un plan de situation (extrait cadastral) positionnant la parcelle et l'immeuble (existant ou à construire)

un plan de masse avec les réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et secs, en cas de construction neuve ou d'extension/réhabilitation d'un bien existant

Le cas échéant :

un plan localisant les éventuelles ressources privées en eau (source, puits, forage, récupération des eaux pluviales...) ainsi que les précisions concernant leur utilisation,

les servitudes de passage ou autorisations écrites pour la pose de vos canalisations privées, dans la mesure où celles-ci traverseraient des terrains ne vous appartenant pas

➤ En complément, pour les « assimilés domestiques » :

Descriptifs/plans des éventuels prétraitements prévus en amont du regard de branchement

➤ En complément, pour les « non domestiques » :

Descriptifs/plans des prétraitements et traitements prévus en amont du regard de branchement

Caractéristiques physico-chimiques des effluents rejetés (analyses par un laboratoire agréé)

LES TRAVAUX

Période souhaitée : _____

Mise en service de(s) branchement(s) dès la réalisation des travaux : Oui Non

Réalisation des travaux de terrassement :

Par une entreprise qualifiée choisie par vos soins

Précisez le nom et les coordonnées de l'entreprise choisie : _____

Vous vous engagez à respecter/faire respecter les réglementations et prescriptions normatives en vigueur, obtenir les autorisations nécessaires pour l'exécution des travaux sur la voirie publique (DT/DICT, permission de voirie).

Le Service des Eaux (entreprise qualifiée mandatée par le service).

Pour l'accès au réseau public de distribution d'eau potable, il est nécessaire de souscrire auprès du service un contrat d'abonnement.

SPECIFICITES EN CAS DE DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Pour les eaux usées domestiques :

Le raccordement des immeubles d'habitation est obligatoire (sauf cas particuliers et dérogations accordées par le service d'assainissement au cas par cas).

Pour les immeubles desservis par le réseau public d'eau potable, la signature du contrat de fourniture d'eau potable vaut autorisation de déversement des eaux usées.

Pour les immeubles non desservis en eau potable, (ressources propres), l'acceptation de la demande de raccordement par le service d'assainissement vaut autorisation de déversement ordinaire.

b) Pour les eaux usées assimilées domestiques et non domestiques

Le raccordement de ces eaux usées au réseau collectif se fait sous conditions après étude du dossier déposé par le demandeur, si besoin après une visite de l'immeuble et des installations.

L'absence de réponse à la demande de raccordement dans un délai de 4 mois vaut rejet.

Pour les eaux usées assimilées domestiques, l'accord de raccordement peut être assujéti à des prescriptions techniques particulières de déversement.

Pour les eaux usées non domestiques, l'accord de raccordement est formalisé par un arrêté d'autorisation de rejet, complété le cas échéant par une convention spéciale de déversement

Conformément au Code de la Santé Publique (articles L 1331-4), le service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret effectuera un contrôle des travaux de raccordement d'assainissement en domaine privé.

Conformément au Code de la Santé Publique (articles L 1331-7, 1331-7-1), le paiement de la participation financière afférente sera exigé du propriétaire dès le raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif, indépendamment du coût des travaux de raccordement au réseau public d'eaux usées.

Par ma signature, je reconnais :

- **Avoir connaissance des règlements de service de l'eau potable et de l'assainissement,**
- **l'exactitude des informations ci-dessus renseignées et des documents transmis pour l'instruction de ma demande.**

Fait à _____, le _____

Signature :

Les documents sont à retourner à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Service des Eaux, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,

9 avenue Charles de Gaulle 23006 Guéret Cedex

Ou par mail : usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent auprès du service